



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

Bail emphytéotique Ville de Niort / SEMIE - 189 route de Coulonges

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98455

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Bail emphytéotique Ville de Niort / SEMIE - 189 route de
Coulonges**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la politique mise en place par la Ville de Niort pour la création de logements sociaux, nous avons acquis l'immeuble sis 189 route de Coulonges cadastré section AH n° 439, dans le but de le faire réhabiliter par la SEMIE. En effet, cette dernière ayant qualité pour créer et gérer ce type de logements, le réaménagement du bâtiment existant en deux logements ainsi que la construction d'un troisième logement sur partie du terrain, peuvent lui être confiés.

Cette mission peut intervenir dans le cadre d'un bail emphytéotique pour une durée de 55 ans par lequel la SEMIE s'obligera à effectuer à ses frais et sous son entière responsabilité, tous les travaux nécessaires et ce, moyennant un loyer annuel de 1000 Frs fixé pendant les 22 premières années, 5000 Frs de la 23ème à la 32ème année, 22 680 Frs de la 33ème à la 55ème année. A compter de la 33ème année, le loyer sera indexé sur l'indice du taux de la construction. A l'échéance du bail, les deux logements réhabilités par la SEMIE reviendront à la Ville. Le logement construit sur le terrain restera la propriété de la SEMIE qui continuera à en assurer l'entretien et la gestion.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Consentir à la SEMIE un bail emphytéotique dans les conditions définies ci-dessus
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le bail à intervenir, tous les frais découlant de cet acte seront supportés par la SEMIE.

(M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)